

Rapport

FINANCIER



CE CONGRÈS EST LE FRUIT
DU SAVOIR-FAIRE
ET DES
PRODUITS

CANADIENS



Introduction

États financiers

2022

États financiers

2023

États financiers

2024

Budget

2025

Introduction

L'article XII, paragraphe 9 des Statuts du SNESPPG, Responsabilités de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier, exige que la ou le titulaire fasse rapport au Congrès. Les Statuts ne précisent pas comment ce rapport doit être présenté, mais dans le passé, il a été fourni sous forme écrite et distribué à l'ensemble des déléguées et délégués au Congrès.

En outre, l'article XII, paragraphe 2 exige de la ou du titulaire qu'elle ou il fournisse des états financiers audités à la fois au Conseil exécutif national (CEN) et au Congrès. Les trois états financiers audités depuis le dernier Congrès du SNESPPG sont inclus dans la documentation du Congrès et devraient être considérés comme faisant partie du présent rapport.

Je n'avais pas l'obligation de fournir aux présentes le budget de l'exercice 2025, qui a été approuvé par le CEN, mais celui-ci y paraît quand même à titre d'information et de référence, dans un souci de bonne gouvernance et de transparence totale.

Comme mentionné plus haut, les Statuts exigent qu'en tant que secrétaire-trésorier, je fasse rapport au Congrès. Toutefois, le contenu des présentes reflète en grande partie le travail effectué par le Comité des finances et le CEN. Je suis en effet largement redevable à ces deux organes pour leurs conseils, leur soutien et leurs décisions. Je tiens également à remercier le président Blundon pour ses conseils et son accompagnement sur de nombreuses questions au cours des trois dernières années.

J'ai été élu secrétaire-trésorier en juin 2022, mais j'ai officiellement pris mes fonctions au mois d'août suivant. Au cours de mon mandat, j'ai poursuivi le chantier entamé par le précédent secrétaire-trésorier, aujourd'hui président du SNESPPG, afin de revoir les modalités financières et les mécanismes de reddition de comptes du Syndicat. Ce chantier continue de progresser dans un esprit de transparence et de reddition de comptes accrues.

EXERCICE 2022

Le Comité des finances a continué de participer de manière porteuse aux activités du Syndicat. Les réunions du comité, qui ont lieu la veille des réunions plénières du CEN et périodiquement dans l'intervalle, ont été l'occasion de discuter et d'examiner des questions importantes pour le CEN. Les ordres du jour et tous les documents pertinents ont été fournis aux membres du Comité des finances avant la tenue des réunions.

Les considérations financières importantes ont été discutées et examinées par le Comité des finances et, le cas échéant, ont fait l'objet de recommandations au CEN. Ce processus a permis d'améliorer la prise de décision et d'informer plus adéquatement le Conseil avant la prise de toute décision finale. Les procès-verbaux des réunions du Comité des finances sont désormais approuvés par ses membres, pour être ensuite mis à la disposition du CEN.

J'ai poursuivi, en concertation avec le Comité des finances, le processus d'amélioration de la présentation de nos états internes non audités des recettes et des dépenses – l'objectif étant de permettre aux lectrices et lecteurs de mieux comprendre ces deux volets.

Poursuivant la pratique instaurée par le précédent secrétaire-trésorier, le recours aux estimations des cotisations a été abandonné au profit des montants réels. Voilà qui permet une comptabilisation plus précise des cotisations à tout moment, les membres du Conseil bénéficiant en prime de renseignements essentiels sur la transmission des cotisations de leur propre composante syndicale. Parallèlement, le bilan continue d'inscrire les cotisations prévues à titre de sommes à recevoir, conformément aux normes comptables en vigueur.

À la fin de 2022, le secrétaire-trésorier a entamé des discussions avec le Comité des finances sur plusieurs questions devant être examinées au cours de l'exercice 2023. Parmi ces questions figuraient la raison d'être et l'utilisation des comptes réservés inscrits au bilan, la compréhension des prestations constituées et du passif à long terme, ainsi qu'une nouvelle orientation en matière d'investissement.

L'exercice 2022 s'est terminé par une opinion d'audit sans réserve, les auditeurs ayant conclu ce qui suit :

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2022.

Les états financiers montrent que nous avons terminé l'exercice 2022 avec un excédent de 1 442 650 \$.

Si l'on exclut les cotisations versées au Congrès du travail du Canada (CTC) de 2,67 millions de dollars, qui sont simplement transmises par le SNESPPG au CTC au nom de ses composantes syndicales, les recettes du SNESPPG se sont élevées à 7,04 millions de dollars, soit une baisse d'environ 47 000 \$ par rapport à l'exercice 2021. Les dépenses, à l'exclusion des cotisations au CTC de 2,67 millions de dollars, se sont pour leur part accrues pour passer de 4,64 millions de dollars à 5,60 millions de dollars.

Le bilan au 31 décembre 2022 s'est amélioré par rapport à l'exercice antérieur, l'actif ayant augmenté de 1,49 million, passant de 10,56 millions de dollars à 12,05 millions de dollars. Le passif est quant à lui passé de 2,34 millions de dollars à 2,39 millions de dollars, soit une augmentation de 49 959 \$. Plus important encore : le passif à long terme, sous la forme de l'obligation au titre des prestations constituées et de la provision pour indemnités de départ, n'a augmenté que très faiblement, dans une proportion de (18 447 \$). L'actif net, ou bénéfices non répartis, pour l'exercice a augmenté de 1,44 million, passant de 8,22 millions de dollars en 2021 à 9,66 millions à la clôture de l'exercice 2022.

Durant la pandémie de COVID-19, conformément aux directives provinciales et locales, le personnel du SNESPPG a principalement travaillé à domicile. Toutefois, alors que les travailleuses et travailleurs canadiens reprenaient le chemin du travail en mai 2022, une violente tempête s'est abattue sur la région d'Ottawa. Durant cette intempérie, une grosse branche d'arbre, située à proximité, a été projetée sur le toit du bâtiment, perforant celui-ci. Voilà qui a causé des dommages considérables et a permis à la pluie de s'accumuler sur les planchers à l'intérieur. Comme si ce n'était pas assez, une panne de courant prolongée s'est produite dans la région et le bâtiment a été privé d'électricité pendant plus de sept jours, ce qui a gravement entravé les efforts de nettoyage.

Une grande partie de l'immeuble nécessitait donc d'importants travaux de réhabilitation. Des discussions ont eu lieu avec le propriétaire et notre compagnie d'assurance. En conséquence, l'immeuble est demeuré fermé pour le reste de 2022. L'assurance du propriétaire a couvert la majeure partie du loyer pendant la fermeture du bureau, le Syndicat n'ayant eu qu'à assumer des frais moindres liés à l'entreposage. Ces événements se sont donc traduits par des économies considérables en termes de coûts de location pour l'exercice 2022.

C'est à cette époque qu'il a été décidé d'apporter des rénovations au bâtiment en créant cinq nouveaux espaces de bureaux distincts pour le personnel, qui en avait grandement besoin.

À la clôture de l'exercice 2022, le SNESPPG enregistrait ainsi un excédent de 1 442 650 \$, en grande partie attribuable à la baisse des dépenses affectées au loyer.

EXERCICE 2023

Dans le prolongement du chantier déjà entrepris sur les finances du SNESPPG, l'examen et l'évaluation de la présentation de nos états financiers se sont poursuivis durant l'exercice 2023, en vue d'en améliorer la clarté et la rigueur. J'ai également amorcé une révision systématique des dépenses, en tenant compte de leur incidence sur les services et les activités. Cette démarche m'a aussi permis de réaffecter certains budgets vers des domaines ayant été reconnus comme étant prioritaires ou émergents par le CEN et le Comité des finances. Ces ajustements ont été intégrés dans mon tout premier exercice budgétaire, guidé une fois de plus par les recommandations et les avis du Comité des finances. Ce budget a été approuvé par le CEN.

Comme c'était le cas auparavant, le budget prévoyait un compte pour les indemnités de départ, les indemnités de vacances, les avantages sociaux futurs ou l'amortissement. Ces dépenses continuent d'être incluses dans les postes budgétaires et, en tant que telles, sont portées à l'attention du Conseil dans nos états financiers internes. Voilà qui présente également l'avantage de permettre au bilan interne de constater les charges abonnées au fur et à mesure qu'elles se produisent. Le Conseil dispose ainsi d'un aperçu plus actuel de notre situation financière, rendant possible la prise de décisions immédiates en fonction des circonstances. Ce changement a également permis d'harmoniser plus étroitement nos états financiers internes avec les états financiers audités en clôture d'exercice.

Le processus budgétaire de 2023 a abouti à un recentrage des dépenses du SNESPPG sur les priorités établies par le CEN. Plus particulièrement, le poste budgétaire lié aux communications et aux relations publiques a été augmenté et sa reddition de comptes a été rendue plus transparente. Le budget consacré aux communications a été porté à 600 000 \$, comparativement aux 500 000 \$ prévus antérieurement. Ce montant a notamment servi à mettre en œuvre l'examen de la stratégie de communication du SNESPPG, réalisé par NOW Communications Group et Metric Strategies, pour un coût de 99 551 \$.

Comme en 2022, les états financiers audités de l'exercice 2023 comprenaient une opinion d'audit sans réserve de la part des auditeurs :

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2023.

Les états financiers audités de l'exercice 2023 révélaient que nos recettes avaient dépassé nos dépenses de 3,10 millions de dollars. Plusieurs raisons expliquent cet important excédent.

Une hausse de 1,75 million des recettes (excluant les cotisations au CTC) par rapport à l'exercice 2022 a contribué à grossir l'excédent. Il est essentiel de comprendre les raisons de cette augmentation des recettes aux fins de la planification future. Tout d'abord, une somme additionnelle de 86 647 \$ provenant de plusieurs de nos composantes syndicales a été versée dans nos coffres après l'audit des états financiers de 2022. En théorie, cette somme aurait pu être comptabilisée dans l'exercice 2022, ce qui aurait augmenté l'excédent de l'exercice du même montant. Voilà qui aurait toutefois nécessité le retraitement des états financiers audités de 2022, une opération assortie de frais d'audit supplémentaires. Afin d'éviter ces coûts, les 86 647 \$ ont été comptabilisés dans l'exercice 2023. Cette décision n'a eu aucune incidence sur le bilan. Pour résumer, les cotisations de plusieurs composantes ont dépassé les prévisions budgétaires de celles-ci, ce qui s'est traduit par des recettes de 513 130 \$ supérieures aux montants prévus dans leurs budgets, et par une hausse globale des revenus de cotisation de 838 349 \$ par rapport à 2022.

Les revenus de placement constatés ont pour leur part augmenté de 913 228 \$, ce qui a également contribué à l'augmentation des recettes totales. Toutefois, il convient d'être prudent lorsque l'on considère les revenus de placement. En effet, des gains non réalisés ont été constatés en 2023, à hauteur de 410 518 \$, alors que 2022 s'est soldé par une perte de (301 761 \$). Les gains non réalisés sont le simple reflet de l'augmentation de la valeur des actions et obligations par rapport à leur prix d'achat. Puisque les gains ne se concrétisent qu'une fois le titre transigé, ce chiffre fluctue en fonction de la volatilité des marchés, et ne peut donc être utilisé pour planifier les priorités en matière de dépenses annuelles.

En résumé, l'état audité des recettes et des dépenses de 2023 rapporte une augmentation des dépenses de 141 310 \$, qui sont passées de 8,27 millions de dollars en 2022 à 8,41 millions pour l'exercice 2023. Une augmentation des recettes de 1,75 million de dollars par rapport à celles constatées en 2022 – qui a fait passer les recettes de 7,04 millions à 8,79 millions – a été constatée en clôture d'exercice. L'excédent de 2023 a ainsi grossi de 1,66 million de dollars par rapport à l'excédent de 1,44 million constaté en 2022, pour un total de 3,10 millions de dollars.

Compte tenu de l'excédent enregistré au cours de l'exercice 2023, on ne s'étonnera pas que le bilan ait continué à se renforcer tout au long de l'année. Ainsi, l'actif total de 12,06 millions constaté en 2022 a augmenté de 3,15 millions pour atteindre 15,21 millions de dollars. Le passif s'est lui aussi accru au cours de la même période, passant de 2,40 millions à 2,45 millions. L'obligation au titre des prestations constituées et la provision pour indemnités de départ s'élevaient à 1,03 million de dollars, en baisse par rapport à 2022, où elles s'établissaient à 1,18 million. Le taux d'actualisation actuariel, ou taux de rendement attendu, a été abaissé de 5,0 % à 4,6 % par l'actuaire, ce qui a généré une fluctuation à la hausse de 57 500 \$. Le reste est attribuable à une augmentation des provisions pour indemnités de départ, liée aux augmentations de salaire annuelles. L'actif net, ou bénéfices non répartis, pour l'exercice a augmenté de 3,10 millions de dollars, passant de 9,66 millions en 2022 à 12,76 millions à la clôture de l'exercice 2023.

Le bureau ayant fermé ses portes pour permettre la tenue des travaux de réhabilitation et de rénovation, le CEN a commencé à discuter d'un déménagement éventuel à un emplacement plus central dans la ville d'Ottawa. En effet, le bureau était très éloigné du centre-ville et, surtout, de la Colline du Parlement. Il a également été reconnu qu'au fil de la croissance de l'effectif du SNESPPG, l'espace de bureau existant ne répondrait pas aux besoins futurs. Enfin, les dommages subis par le bâtiment ont fait ressortir certains problèmes, notamment un toit qui fuit fréquemment, ainsi qu'une ventilation et un chauffage inadéquats.

La décision a donc été prise de faire appel à des agents immobiliers pour commencer à chercher un nouvel espace de bureau, à acquérir ou à louer.

En 2023, la mise en œuvre de la stratégie de communication élaborée pour le SNESPPG s'est poursuivie. Un nouveau poste de directrice ou directeur des communications, de l'action politique et des campagnes a été créé et des mesures ont été prises pour recruter activement une personne candidate qualifiée. À la fin de l'année 2023, le poste a été pourvu et la titulaire a commencé à travailler (en tant que cadre exclue) en janvier 2024.

EXERCICE 2024

La reprise progressive de l'économie canadienne après la pandémie de COVID-19 s'est accompagnée d'une hausse du nombre de membres. Les recettes pour l'exercice 2024 sont ainsi passées de 8,79 millions de dollars pour l'exercice 2023 à 9,61 millions de dollars. L'augmentation des cotisations versées par l'ensemble des 11 composantes syndicales, qui s'élevait à 786 211 \$, en est la principale cause. Un montant supplémentaire de 79 278 \$ en revenus de placement a aussi été constaté, portant l'augmentation totale à 822 732 \$.

Les dépenses ont pour leur part augmenté de 495 151 \$ par rapport à l'exercice antérieur. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des coûts liés à l'administration (nouveaux salaires et versement d'avantages sociaux), aux frais de bureau (en raison d'une année de loyer presque complète, contrairement à 2023) et aux programmes (communications et projet spécial avec le CTC). Ces hausses ont toutefois été partiellement compensées par une réduction des dépenses liées aux conférences et aux coûts nets des congrès, aux affiliations diverses et aux initiatives de solidarité ou de soutien. Une fois les cotisations au CTC exclues, les dépenses totales de l'année se sont établies à 6,18 millions de dollars, en légère hausse par rapport aux 5,68 millions de l'exercice précédent.

Le bilan en clôture d'exercice 2024 s'est encore renforcé, l'actif ayant augmenté de 3,12 millions supplémentaires, portant le total de l'actif à 18,33 millions de dollars. Le passif a quant à lui diminué de 306 102 \$ au cours de l'exercice pour atteindre 2,14 millions de dollars. L'actif net, ou bénéfices non répartis, s'élevait à 16,19 millions de dollars, soit une augmentation de 3,43 millions par rapport à l'exercice antérieur.

En 2024, les auditeurs ont de nouveau conclu ce qui suit :

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2024.

Les états financiers audités de l'exercice 2024 révèlent un excédent des recettes sur les dépenses de 3,43 millions de dollars.

Malgré un fort excédent constaté en fin d'exercice et le renforcement du bilan, le Comité des finances et moi-même avons poursuivi nos efforts dans le but de restructurer les dépenses et de les réaffecter aux domaines prioritaires, d'atténuer les augmentations de coûts liées aux prestations constituées, et de tirer parti du bilan pour dégager de nouvelles sources de revenus de placement.

Depuis le début de 2021, le National Union Advantage Program (NUAP) fait l'objet d'une supervision assurée par des ressources internes, ce qui a permis d'éliminer une dépense de 60 000 \$ par an. Notre relation avec Intact Assurance (anciennement Johnson Assurance) génère des recettes annuelles de 250 000 \$, et le personnel du SNESPPG cherche à promouvoir et à étendre le programme NUAP. À cette fin, un accord a été récemment conclu avec Pouvoir Syndical pour compléter le programme avec Intact.

Dans un contexte où les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir à l'échelle du monde, le CEN a constaté qu'il était nécessaire de tenir compte des demandes inévitables de dons découlant des crises affectant la population. Il a donc été décidé qu'un poste budgétaire dédié, alimenté par les fonds provenant d'Intact Assurance, serait créé pour répondre à la dévastation nationale attribuable aux feux de forêt et aux bouleversements climatiques.

Comme les finances du SNESPPG demeurent solides et stables, le Comité des finances et moi-même avons poursuivi l'exploration de nouvelles possibilités d'investissement. Tout en faisant preuve de prudence, et conscients qu'il s'agit avant tout des fonds des membres, nous commençons à constater des retours sur nos placements.

En 2024, nous avons accordé une attention accrue à l'élaboration de politiques en lien avec les pratiques financières ayant cours au sein du SNESPPG. Ainsi, grâce au précieux apport du Comité des finances, nous avons commencé à élaborer une politique d'approvisionnement pour le Syndicat. Cette politique a été discutée lors de nombreuses réunions du Comité des finances et du CEN et a finalement été adoptée par ce dernier en 2024.

Étant donné la place accrue qu'occupent désormais la transparence et la reddition de comptes, une décision a été prise en 2024 d'embaucher un nouveau membre du personnel dont le rôle principal est de soutenir l'administratrice financière dans la tenue des livres comptables. Grâce à cette mesure, les rapports financiers présentés au Comité des finances et au CEN sont désormais plus à jour que jamais.

Enfin, dans le cadre de la politique d'approvisionnement, il a été décidé de lancer une demande de propositions relativement à l'audit annuel du SNESPPG. Ce processus s'est avéré ardu, mais aussi très positif pour le Syndicat. Nous avons ainsi changé d'auditeur, passant de Logan Katz LLP à Baker Tilly Ottawa LLP. Bien que l'auditeur ait dû se mettre au parfum des activités du SNESPPG et de ses pratiques, il a également apporté un regard neuf sur notre gestion financière et a formulé des recommandations précieuses.

BUDGET 2025

Le budget de l'exercice 2025 intervient alors que le monde est confronté à des défis considérables. Les effets potentiels d'une guerre commerciale avec les États-Unis ne sont pas encore élucidés. Le Canada vient de tenir des élections fédérales cruciales et, bien que le Parti libéral reste au pouvoir, les politiques économiques du nouveau premier ministre pourraient différer considérablement de celles de son prédécesseur. Il est probable que des mesures d'austérité soient mises en œuvre au niveau fédéral et qu'elles se répercutent ensuite dans les provinces et territoires.

Le budget 2025 est donc conçu pour fournir la marge de manœuvre nécessaire au soutien de chacune de nos composantes syndicales et à la mobilisation de nos membres, tout en protégeant notre bilan.

Le budget de cette année prévoit une augmentation des revenus de cotisation d'environ 208 000 \$. Les recettes totales devraient s'élever à 9,56 millions de dollars. Le Congrès constitutionnel triennal du SNESPPG qui aura lieu cette année sera la dépense la plus importante de 2025, en dehors de nos coûts d'administration qui comprennent les salaires et les avantages sociaux.

Le SNESPPG a également décidé de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication élaborée en 2023-2024. À cette fin, un nouveau Représentant national – Stratège en communications et médias numériques a été embauché au cours du premier trimestre 2025. La capacité de communication du SNESPPG s'est considérablement accrue en conséquence.

Mentionnons également que le SNESPPG, au cours des cinq ou six dernières années, s'est engagé dans un processus de lutte contre les inégalités systémiques au sein même du Syndicat et de ses structures. Dans ce contexte, un nouveau représentant national pour l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité a également été embauché au premier trimestre 2025. Nous avons déjà commencé à modifier les politiques internes afin de refléter les meilleures pratiques en la matière. Nous envisageons également de réaliser un audit sur l'équité pour l'ensemble du Syndicat.

Enfin, et c'est sans doute la nouvelle la plus réjouissante, le SNESPPG s'est trouvé de nouveaux locaux au centre-ville d'Ottawa pour l'automne 2025. Le nouvel emplacement est situé à proximité de la Colline du Parlement, répond aux exigences de l'organisation pour l'avenir et, je suis fier de le dire, représente un choix prudent sur le plan financier. En effet, le coût par pied carré est bien inférieur à celui des locaux actuels qui, géographiquement, se trouvent pourtant dans une zone locative beaucoup moins chère, tout en étant loin du centre-ville. Bien que nous soyons un peu tristes de quitter ces locaux qui ont été les nôtres pendant près de 30 ans, nous sommes emballés à l'idée de ce nouveau chapitre qui commence.

Les lignes qui précèdent ne sont qu'un aperçu de ce sur quoi nous avons travaillé au cours des trois dernières années, pendant lesquelles j'ai eu l'immense privilège d'agir comme secrétaire-trésorier.

Je tiens tout particulièrement à remercier le Comité des finances pour sa patience et son soutien au cours des trois dernières années. Ses membres ont joué un rôle important dans mon travail et ont apporté une contribution incommensurable au SNESPPG.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil exécutif national pour leur soutien et leur confiance. C'est un honneur et un privilège que de travailler avec vous toutes et tous.

Je me dois également de remercier chaleureusement le président Bert Blundon pour ses conseils avisés. Bien qu'il considère notre relation professionnelle comme un véritable partenariat, je me suis souvent appuyé sur son expertise en matière financière. Merci, Bert!

Du même coup, je me dois de rendre hommage à notre personnel extrêmement talentueux, dirigé par la directrice des communications, de l'action politique et des campagnes, Jeanne d'Arc Umurungi, et par notre directeur général, Len Bush. Tous deux font preuve d'une éthique du travail sans pareille.

Un mot tout particulier pour Lynda McGuigan, administratrice financière du SNESPPG, qui voit depuis de nombreuses années à la stabilité financière de l'organisation. Elle apporte toujours un point de vue réfléchi et éclairé sur ces questions. Elle m'a soutenu de bien des façons, sans doute plus qu'elle ne l'imagine. Enfin, même si notre collaboration est encore récente, je m'appuie de plus en plus sur Chloe Truong, récemment embauchée, dont le travail rigoureux permet à notre comptabilité de rester plus à jour que jamais.

Le tout respectueusement soumis par

Jason MacLean
Secrétaire-trésorier



2022

ÉTATS

FINANCIERS

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

31 DÉCEMBRE 2022

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1-2
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
États des recettes et dépenses	5
États des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-15
Annexe 1 – Produits provenant des cotisations et du CTC	16
Annexe 2 – Dépenses générales	17-18
Annexe 3 – Dépenses de conférences et de congrès	19

Nota : Le présent document est une traduction en français des états financiers du SNESPPG rédigés en anglais. En cas de divergence entre les versions linguistiques, seul le document original en anglais fait foi.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général (le « Syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, les états de l'évolution de l'actif net, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance concernant les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière du Syndicat.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisatrices et utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle-ci.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lectrices et lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son activité.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads 'Logan Katz LLP'.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 27 septembre 2023

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 475 403 \$	6 793 197 \$
Placements à court terme (Note 5)	1 534 513	-
Débiteurs (Note 3)	1 066 865	614 495
Frais payés d'avance et avances	215 483	169 961
	7 292 264	7 577 653
PLACEMENTS (Note 5)	4 698 400	2 900 429
IMMOBILISATIONS (Note 6)	68 639	88 612
	12 059 303 \$	10 566 694 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (Notes 7 et 10)	788 846 \$	764 487 \$
Provision pour congés annuels	423 345	416 192
	1 212 191	1 180 679
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (Note 8)	491 400	557 100
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART (Note 8)	693 308	609 161
	2 396 899	2 346 940
ACTIF NET		
Investissements en immobilisations	68 639	88 612
Affectation d'origine interne pour éventualités (Note 2)	1 450 000	1 450 000
Affectation d'origine interne au fonds de défense (Note 2)	1 000 000	1 000 000
Affectation d'origine interne au fonds John Fryer (Note 2)	73 612	73 612
Non affecté	7 070 153	5 607 530
	9 662 404	8 219 754
	12 059 303 \$	10 566 694 \$

Engagements (Note 9) Instruments
financiers (Note 10)

AU NOM DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL :

 _____ Président

 _____ Secrétaire-trésorier

**SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS
DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022				2021	
	Actif investi en immobilisations	Affectation d'origine interne pour		Total		
	Éventualités	Défense	John Fryer	Non affecté	Total	Total
SOLDES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	88 612 \$	1 450 000 \$	1 000 000 \$	73 612 \$	5 607 530 \$	8 219 754 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	-	-	-	1 442 650	1 442 650	2 451 761
Cession d'immobilisations	(2 077)	-	-	2 077	-	-
Acquisition d'immobilisations	5 626	-	-	(5 626)	-	-
Amortissement des immobilisations	(23 522)	-	-	23 522	-	-
SOLDES EN FIN D'EXERCICE	68 639 \$	1 450 000 \$	1 000 000 \$	73 612 \$	7 070 153 \$	9 662 404 \$
						8 219 754 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
RECETTES		
Composantes		
Produits provenant des cotisations – Annexe 1	6 890 234 \$	6 559 238 \$
Produits provenant du Congrès du travail du Canada (CTC) – Annexe 1	2 669 870	2 589 275
	9 560 104	9 148 513
Produits de placement		
Intérêts	92 406	49 094
Dividendes	16 951	11 049
Gain sur la vente de placements	45 348	62 787
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	(301 761)	68 380
	(147 056)	191 310
Autres produits	298 574	338 595
	9 711 622	9 678 418
DÉPENSES GÉNÉRALES – Annexes 2 et 3		
Charges liées au CTC	2 669 870	2 589 275
Autres affiliations	193 568	539 641
Conférences et congrès	850 033	-
Réunions de l'exécutif et des comités	275 137	92 737
Programmes	483 674	430 718
Solidarité/soutien	410 640	231 707
Administration	3 007 712	2 757 740
Fonctionnement de bureau	378 338	584 839
	8 268 972	7 226 657
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 442 650 \$	2 451 761 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022		2021	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	1 442 650	\$	2 451 761	\$
Excédent des recettes sur les dépenses				
Éléments sans incidence sur l'encaisse :				
Amortissement des immobilisations	23 522		25 630	
Provision pour l'obligation au titre des prestations constituées	46 200		45 000	
Provision pour gain actuariel	(82 400)		(29 900)	
Perte (gain) non réalisé(e) sur la vente de placements	301 761		(68 380)	
Perte sur la cession d'immobilisations	2 077		-	
	1 733 810		2 424 111	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :			732 475	
Débiteurs	(452 370)			
Frais payés d'avance et avances	(45 522)		(21 415)	
Créditeurs et charges à payer	24 359		93 931	
Paiement de l'obligation au titre des prestations constituées	(29 500)		(25 400)	
Provision pour indemnités de départ à payer	84 146		50 562	
Provision pour congés annuels	7 153		54 932	
	1 322 076		3 309 196	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT				
Acquisition d'immobilisations	(5 626)		(49 935)	
Rachat (achat) net de placements à court terme	(1 534 512)		813 404	
Achat net de placements à long terme	(2 099 732)		(623 560)	
	(3 639 870)		139 909	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(2 317 794)		3 449 105	
Encaisse au début de l'exercice	6 793 197		3 344 092	
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 475 403	\$	6 793 197	\$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

GÉNÉRALITÉS

L'objectif principal du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général (le « Syndicat ») est la formation d'une organisation forte et unifiée représentant les travailleuses et travailleurs des gouvernements provinciaux et d'autres employeurs dans tout le Canada. Le Syndicat fournit aide et assistance à ses membres sur le plan social, économique et législatif.

À titre d'organisation syndicale, le Syndicat est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Syndicat a adopté la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits des cotisations syndicales et du Congrès du travail du Canada (CTC) sont comptabilisés au cours du mois où les retenues sur les salaires des membres sont effectuées.

Les produits de placement comprennent les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements détenus ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés, le cas échéant. Les montants sont comptabilisés à titre de produits dans la période où ils sont gagnés.

Les autres produits comprennent les cotisations des membres constitutifs et les revenus provenant de la négociation d'opportunités d'achat groupé pour les membres, qui sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement ultérieur est assuré.

Espèces et quasi-espèces

La méthode comptable du Syndicat consiste à présenter les soldes bancaires et les dépôts à terme d'une durée maximale de trois mois à compter de la date d'acquisition comme espèces et quasi-espèces.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les taux et bases annuels suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %	amortissement dégressif
Mobilier et équipement	10 %	amortissement dégressif
Améliorations locatives	3 et 5 ans	amortissement linéaire

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Étant donné que les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les estimations importantes dans les états financiers portent sur le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant de certaines créances accumulées et charges à payer, les provisions pour congés annuels et indemnités de départ, et l'obligation au titre des prestations constituées.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états des recettes et dépenses.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements dans des certificats de placement garanti et les débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des obligations d'État, des fonds communs de placement et des titres de participation cotés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les charges à payer, les provisions pour congés annuels, les obligations au titre des prestations constituées et les indemnités de départ.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans les états des recettes et dépenses. La perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par ajustement du compte de provision, à condition que le montant de la reprise ne soit pas supérieur au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de la reprise est comptabilisé dans les états des recettes et dépenses. Le solde des débiteurs est net d'une provision pour créances douteuses de 0 \$ (2021 : 84 000 \$).

Coûts de transaction

Les coûts de transaction comprennent principalement les frais juridiques, les frais comptables, les commissions des souscripteurs et autres coûts directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'actifs financiers ou de passifs financiers.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction (suite)

Les coûts de transaction liés aux actifs ou aux passifs financiers qui sont évalués au coût après amortissement sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable des actifs ou passifs financiers.

Avantages sociaux futurs

Les NCOSBL exigent une comptabilisation des avantages sociaux futurs. Le Syndicat fournit divers avantages sociaux futurs à ses employées et employés après leur retraite.

Régime à prestations déterminées pour soins de santé et soins dentaires à la retraite (le « régime de prestations »)

Le régime de prestations offre une couverture de soins de santé pendant dix ans aux employées et employés qui prennent leur retraite après dix ans de service, ont atteint l'âge de cinquante ans et ne sont plus employés à temps plein.

Le Syndicat comptabilise ses obligations au titre du régime de prestations au fur et à mesure que les employées et employés accumulent les années de service nécessaires afin d'acquérir des droits à des prestations. Le coût des prestations postretraite autres que les prestations de retraite acquises par les employées et employés est déterminé actuariellement selon la méthode de projection des prestations. Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation est conforme au Manuel de CPA Canada, et les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations de la direction. La dernière évaluation actuarielle date du 31 décembre 2020. La prochaine évaluation est prévue pour le 31 décembre 2023.

Indemnités de départ

Les employées et employés qui quittent le Syndicat ont droit à une indemnité de départ calculée en fonction de leur ancienneté. Le Syndicat a provisionné le montant qui aurait été payable au titre des indemnités de départ si tous les employées et employés avaient été licenciés à la fin de l'exercice.

Régime de retraite multi-employeurs

Le Syndicat participe au Régime transcanadien de retraite (RTR), un régime multi-employeurs qui offre des prestations de retraite à tous ses employées et employés. Le Syndicat verse régulièrement des cotisations déterminées au fiduciaire du régime au nom de chaque employée ou employé. Les coûts liés aux prestations versées dans le cadre du régime de retraite multi-employeurs sont comptabilisés en charges dans la période où les cotisations deviennent exigibles.

Transactions en devises étrangères

Le Syndicat utilise la méthode temporelle pour convertir ses transactions en devises étrangères.

Les actifs et passifs monétaires, le cas échéant, sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres actifs et passifs sont convertis à leur taux historique. Les éléments figurant dans les états des recettes et dépenses sont convertis aux taux moyens annuels. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les états des recettes et dépenses.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

2. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Tous les montants affectés à des fins internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du comité des finances, qui relève du Conseil exécutif national (CEN) du Syndicat.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Composantes – Cotisations et montant du CTC par personne	964 439 \$	508 004 \$
Autres	102 426	190 491
	1 066 865	698 495
Moins provision pour créances douteuses	-	(84 000)
	1 066 865 \$	614 495 \$

Le Syndicat a déterminé qu'il était peu probable de recouvrer la créance liée aux cotisations dues au Secrétariat des professionnelles et professionnels de la santé du Canada par une association membre. Une provision pour créances douteuses a été comptabilisée au cours de l'exercice précédent et inscrite dans les frais administratifs des états des recettes et dépenses. Le montant a été radié de la provision pour créances douteuses de l'exercice courant.

4. PRÊT À RECEVOIR

	2022	2021
Prêt à un organisme sans but lucratif tiers d'un montant de zéro dollar (2021 – 115 766 \$), à durée indéterminée, avec intérêts payables tous les trimestres au taux de la ligne de crédit de la coopérative de crédit (taux actuel de 3,5 %), garanti par le nantissement de mobilier et d'équipement. Il n'y a pas de modalités de remboursement prévues. Les intérêts avaient été annulés au cours des années précédentes.	-	115,766 \$
Moins la provision pour dépréciation de prêt de 2016	-	(115,766)
	-	-

Au cours de l'exercice, le Conseil exécutif national (CEN) a approuvé la remise intégrale du prêt à recevoir. Le CEN a déterminé que le montant ne serait pas recouvré.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

4. PRÊT À RECEVOIR (suite)

Le montant total du prêt à recevoir avait été prévu dans un exercice précédent.

5. PLACEMENTS

Les placements comprennent :

	2022	2021
Les placements à court terme		
Certificats de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 3,6 % à 4,35 %, avec échéances entre août et octobre 2023	1 518 395 \$	- \$
Intérêts courus	16 117	-
	1 534 512 \$	- \$
Les placements à long terme		
Certificats de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 4,3 % et de 5,24 %, avec échéances entre juillet 2024 et novembre 2025	2 737 524 \$	708 331 \$
Obligations d'État portant intérêt à des taux annuels variables allant de 0,25 % à 1,10 % (2021 – 0,25 % à 1,05 %), dont les dates d'échéance sont comprises entre avril 2024 et mars 2031 (2021 – avril 2024 et septembre 2027)	375 968	678 948
Titres de participation cotés en bourse	1 287 431	1 180 897
Fonds commun de placement	250 056	324 412
Titres étrangers	15 266	-
Intérêts courus	32 155	7 841
	4 698 400 \$	2 900 429 \$

Une partie des placements est affectée à l'interne aux prestations postretraite, aux indemnités de départ, aux éventualités, au congrès et au Fonds John Fryer (anciennement le Fonds pour la justice sociale).

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

6. IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	164 324 \$	138 989 \$	25 335 \$	34 453 \$
Mobilier et équipement	334 357	301 072	33 285	36 983
Améliorations locatives	73 684	63 665	10 019	17 176
	572 365 \$	503 726 \$	68 639 \$	88 612 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
Fournisseurs et charges à payer	754 299 \$	737 887 \$
Sommes à remettre à l'État	34 547	26 600
	788 846 \$	764 487 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime à prestations déterminées pour soins de santé et soins dentaires à la retraite

Le Syndicat offre ce régime qui fournit des prestations d'assurance complémentaire pour les soins de santé et les soins dentaires à certains de ses employés et employées et prolonge cette couverture après la retraite, comme l'indique la Note 1.

Le passif du Syndicat au titre du régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées - début d'exercice	557 100 \$	567 400 \$
Coût actuel des services	30 700	32 700
Coût financier des obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	15 500	12 300
Prestations versées par le Syndicat au cours de l'exercice	(29 500)	(25 400)
Gain actuariel	(82 400)	(29 900)
Obligation au titre des prestations constituées - fin d'exercice	491 400 \$	557 100 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le régime à prestations déterminées du Syndicat n'est pas provisionné, ce qui se traduit par un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour estimer les obligations au titre des prestations constituées du Syndicat sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,0 %	2,7 %
Augmentation des coûts de soins dentaires	3,5 %	3,5 %
Augmentation des coûts des soins de santé complémentaires	8,0 %	8,0 %
Durée de service moyenne restante prévue pour les employées et employés	15 ans	15 ans

Indemnités de départ à payer

Certains employées et employés ont droit à une indemnité de départ à la fin de leur emploi, conformément à leur convention collective ou à leur contrat de travail individuel conclu avec le Syndicat. Le Syndicat a comptabilisé cette obligation au titre des droits acquis par les employées et employés en vertu de la convention collective. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée pour cette obligation, mais les coûts annuels connexes sont calculés en fonction du taux de rémunération actuel de chaque employée ou employé appliqué à l'indemnité de départ supplémentaire annuelle acquise.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employées et employés permanents du Syndicat sont tous membres du RTR, qui est un régime de retraite contributif multi-employeurs à prestations cibles, basé sur le salaire moyen cumulé pendant la durée des cotisations. Le RTR est considéré comme un régime à cotisations déterminées, étant donné qu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. La contribution du Syndicat au RTR au cours de la période visée s'est élevée à 152 864 \$ (162 340 \$ en 2021) et est comprise dans les frais administratifs (avantages sociaux et charges statutaires) dans les états des recettes et dépenses.

L'évaluation la plus récente effectuée par le RTR pour les besoins de l'information financière au 1^{er} janvier 2022 a révélé un actif net disponible pour les prestations de 3 617 700 \$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 3 043 000 \$, ce qui donne un excédent de 574 700 \$, calculé selon la méthode de la continuité d'activité.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

9. ENGAGEMENTS

Locaux à bureaux

Le Syndicat loue des locaux pour ses bureaux en vertu d'un bail qui expire en juin 2025. Le total des paiements de loyer annuels minimaux futurs par exercice jusqu'à l'expiration du bail, comprenant une estimation des coûts de fonctionnement, se présente comme suit :

2023	272 104	\$
2024	272 104	
2025	136 052	
	680 260	\$

Équipement de bureau

Le Syndicat loue également divers équipements de bureau dans le cadre de contrats de location-exploitation prévoyant des paiements trimestriels allant de 641 \$ à 6 409 \$, qui expirent entre juillet 2024 et janvier 2026. Les futurs paiements de location minimaux par exercice jusqu'à l'expiration se présentent comme suit :

2023	28 202	\$
2024	17 520	
2025	2 564	
2026	214	
	48 500	\$

Soutien

Le Syndicat a pris des engagements de soutien envers une organisation. Les futurs paiements annuels par exercice jusqu'à l'échéance sont les suivants :

2023	15 000	\$
2024	15 000	
	30 000	\$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques

Le Syndicat est exposé à divers risques liés à ses instruments financiers, sans être exposé à des concentrations de risques de crédit. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition au risque du Syndicat à la date de l'état de la situation financière.

Risques de crédit

Bien que le Syndicat ne soit pas exposé à des concentrations de risques de crédit, il est soumis à un risque de crédit lié à ses débiteurs. Une part importante des produits du Syndicat et des soldes débiteurs qui en découlent proviennent des cotisations syndicales prélevées auprès des membres. Le Syndicat procède à des évaluations régulières des soldes débiteurs et surveille les provisions pour pertes partielles.

Risque lié aux autres prix

Le risque lié aux autres prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Syndicat est exposé au risque lié aux autres prix par ses placements dans des certificats de placement garanti, des obligations d'État et des titres négociables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créditeurs et charges à payer, ainsi que ses provisions pour indemnités de départ, pour congés annuels et pour obligations au titre des prestations constituées. Le Syndicat gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement à l'aide de prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Par conséquent, certains actifs sont exposés aux fluctuations des taux de change. Au 31 décembre 2022, 7 458 \$ (7 428 \$ en 2021) d'encaisse et 541 130 \$ (543 095 \$ en 2021) de placements étaient détenus en dollars américains et convertis en dollars canadiens, ce qui a donné lieu à un gain de change de 39 982 \$ pour l'exercice.

Facilité de crédit

Le Syndicat a accès à un crédit non garanti de 148 887 \$ sur plusieurs cartes de crédit, portant intérêt à des taux variables allant de 19,50 % à 19,99 % par an. Le crédit utilisé au 31 décembre 2022, d'un montant de 7 104 \$ (46 187 \$ en 2021), est présenté comme faisant partie des créditeurs et charges à payer.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

PRODUITS PROVENANT DES COTISATIONS ET DU CTC

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022		2021
Produits provenant des cotisations :			
British Columbia Government and Service Employees' Union	1 543 772	\$	1 437 873 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers, section locale 325	6 730		5 111
Health Sciences Association of Alberta	567 454		560 190
Health Sciences Association of British Columbia	466 649		454 336
Health Sciences Association of Saskatchewan	8 536		-
Manitoba Association of Health Care Professionals	16 968		-
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	416 368		386 138
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	273 500		253 000
New Brunswick Union of Public and Private Employees	114 070		103 158
Nova Scotia Government and General Employees' Union	378 414		364 148
Ontario Public Service Employees' Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO)	2 622 914		2 506 566
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	56 529		55 240
Saskatchewan Government and General Employees' Union	307 311		320 666
Autres cotisations	111 019		112 812
	6 890 234	\$	6 559 238 \$
Produits provenant du CTC :			
British Columbia Government and Service Employees' Union	484 370	\$	465 929 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers, section locale 325	2 844		2 399
Health Sciences Association of Alberta	217 300		261 624
Health Sciences Association of British Columbia	142 200		132 240
Health Sciences Association of Saskatchewan	3 314		-
Manitoba Association of Health Care Professionals	11 071		-
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	255 248		247 082
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	260 823		241 257
New Brunswick Union of Public and Private Employees	61 592		59 253
Nova Scotia Government and General Employees' Union	278 380		257 950
Ontario Public Service Employees' Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO)	758 400		729 600
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	41 387		39 574
Saskatchewan Government and General Employees' Union	152 941		152 367
	2 669 870	\$	2 589 275 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

DÉPENSES GÉNÉRALES

(Page 1 de 2)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022		2021	
Charges liées au CTC				
Frais d'affiliation – CTC	2 669 870	\$	2 589 275	\$
Autres affiliations				
Frais d'affiliation – ISP/UITA/ITF	165 008	\$	178 163	\$
Relations syndicales internationales	15 734		-	
Congrès triennal du CTC	189		361 478	
Charges liées à l'exécutif du CTC	250		-	
Charges liées à l'ISP	12 387		-	
	193 568	\$	539 641	\$
Conférences et congrès				
Congrès triennal – Annexe 3	782 190	\$	-	\$
Conférences et congrès – Annexe 3	67 843		-	
	850 033	\$	-	\$
Réunions de l'exécutif et des comités				
Exécutif	185 826	\$	87 561	\$
Comités et séminaires	89 311		5 176	
	275 137	\$	92 737	\$
Programmes				
Communications	259 721	\$	144 059	\$
Relations publiques	7 500		16 134	
Bourses d'études	44 678		72 739	
Recherche	12 000		12 304	
Programmes généraux	121 582		164 753	
Formation au leadership	38 193		20 729	
	483 674	\$	430 718	\$
Solidarité/soutien				
Assistance aux composantes	70 448	\$	18 185	\$
Centre canadien de politiques alternatives	30 000		30 000	
Budget fédéral de remplacement	10 000		10 000	
Fonds John Fryer Fund (anciennement le Fonds pour la justice sociale)	112 500		68 000	
Autres campagnes/campagne du CTC	60 368		40 387	
Dons	127 324		65 135	
	410 640	\$	231 707	\$

Suite à la page 18

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

DÉPENSES GÉNÉRALES

(Page 2 de 2)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Suite de la page 17

	2022	2021
Administration		
Salaires – direction et personnel technique	1 609 853 \$	1 488 893 \$
Salaires – personnel administratif et occasionnel	379 022	403 355
Formation et perfectionnement du personnel	12 058	2 801
Avantages sociaux et charges statutaires (Note 8)	706 723	669 144
Déplacements – direction	90 541	16 291
Déplacements – personnel	19 626	16 065
Frais pour indemnités de départ	101 666	50 562
Frais pour congés annuels	87 581	60 425
Avantages sociaux futurs – soins de santé et dentaires (rajustement actuariel) (Note 8)	(65 700)	(10 300)
Réinstallation – personnel/direction	10 000	-
Honoraires professionnels	56 342	60 504
	3 007 712 \$	2 757 740 \$
Fonctionnement de bureau		
Loyer, stationnement et entreposage	118 716 \$	280 944 \$
Location et réparation d'équipement	28 869	28 729
Téléphone et télécopieur	16 902	15 721
Frais d'Internet	10 702	10 882
Affranchissement et messagerie	518	856
Papeterie et fournitures de bureau	13 449	16 393
Photocopie	113	84
Bibliothèque, abonnements	17 653	10 136
Fonctionnement général	50 204	27 646
Rénovations – réinstallation	8 164	
Frais de gestion des placements	16 053	13 492
Soutien informatique	71 395	68 685
Vidéoconférences	-	1 641
Amortissement des immobilisations	23 522	25 630
Perte sur la vente d'immobilisations	2 078	
Créance irrécouvrable (Note 3)	-	84 000
	378 338 \$	584 839 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

DÉPENSES DE CONFÉRENCES ET DE CONGRÈS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Charges pour le congrès triennal du SNESPPG (juin 2022)		
Présentations audio et visuelles	261 731 \$	- \$
Documentation des déléguées et délégués	69 032	-
Cadeaux	9 898	-
Invitées et invités	8 873	-
Photos	3 565	-
Planification	150 863	-
Activités sociales	95 395	-
Déplacements	182 833	-
	782 190	-
Conférences et congrès		
Conférence sur l'environnement	26 652	-
Conférence des jeunes	41 191	-
	67 843	-
	850 033 \$	- \$



2023

ÉTATS

FINANCIERS

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

31 DÉCEMBRE 2023

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1-2
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des recettes et dépenses	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-15
Annexe 1 – Produits provenant des cotisations et du CTC	16
Annexe 2 – Dépenses générales	17-18
Annexe 3 – Dépenses de conférences et de congrès	19

Nota : Le présent document est une traduction en français des états financiers du SNESPPG rédigés en anglais. En cas de divergence entre les versions linguistiques, seul le document original en anglais fait foi.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général (le « Syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, les états de l'évolution de l'actif net, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance concernant les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière du Syndicat.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisatrices et utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle-ci.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lectrices et lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son activité.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 26 mars 2024

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	7 196 479 \$	4 475 403 \$
Placements à court terme (Note 2)	2 314 199	1 534 513
Débiteurs (Note 3)	1 126 638	1 066 865
Frais payés d'avance et avances	212 775	215 483
	10 850 091	7 292 264
PLACEMENTS (Note 2)	4 233 080	4 698 400
IMMOBILISATIONS (Note 4)	126 680	68 639
	15 209 851 \$	12 059 303 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (Notes 5 et 9)	832 077 \$	788 846 \$
Indemnités de départ à payer (Note 6)	276 781	
Provision pour congés annuels	302 957	423 345
	1 411 815	1 212 191
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (Note 6)	548 900	491 400
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART (Note 6)	484 083	693 308
	2 444 798	2 396 899
ACTIF NET		
Investissements en immobilisations	126 680	68 639
Affectation d'origine interne pour éventualités (Note 7)	1 450 000	1 450 000
Affectation d'origine interne au fonds de défense (Note 7)	1 000 000	1 000 000
Affectation d'origine interne au Fonds John Fryer (Note 7)	73 612	73 612
Non affecté	10 114 761	7 070 153
	12 765 053	9 662 404
	15 209 851 \$	12 059 303 \$

Engagements (Note 8) Instruments
financiers (Note 9)

AU NOM DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL :

 _____ Président

 _____ Secrétaire-trésorier

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
RECETTES		
Composantes		
Produits provenant des cotisations – Annexe 1	7 728 583 \$	6 890 234 \$
Produits provenant du Congrès du travail du Canada (CTC) – Annexe 1	2 722 854	2 669 870
	10 451 437	9 560 104
Produits de placement		
Intérêts	396 465	92 406
Dividendes	11 053	16 951
(Perte) gain sur la vente de placements	(51 864)	45 348
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	410 518	(301 761)
	766 172	(147 056)
Autres produits	295 322	298 574
	11 512 931	9 711 622
DÉPENSES GÉNÉRALES – Annexes 2 et 3		
Charges liées au CTC	2 722 854	2 669 870
Autres affiliations	434 375	193 568
Conférences et congrès	160 010	850 033
Réunions de l'exécutif et des comités	438 093	275 137
Programmes	686 836	483 674
Solidarité/soutien	329 169	410 640
Administration	3 252 554	3 007 712
Fonctionnement de bureau	386 391	378 338
	8 410 282	8 268 972
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	3 102 649 \$	1 442 650 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	3 102 649 \$	1 442 650 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	18 413	23 522
Provision pour l'obligation au titre des prestations constituées	49 900	46 200
Provision pour perte actuarielle (gain actuariel)	39 700	(82 400)
(Gain) perte non réalisé(e) sur la vente de placements	(410 518)	301 761
Perte sur la cession d'immobilisations	1 120	2 077
	2 801 264	1 733 810
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	(59 773)	(452 370)
Frais payés d'avance et avances	2 708	(45 522)
Créditeurs et charges à payer	43 234	24 359
Indemnités de départ à payer	276 781	
Paiement de l'obligation au titre des prestations constituées	(32 100)	(29 500)
Provision pour indemnités de départ à payer	(209 225)	84 146
Provision pour congés annuels	(120 388)	7 153
	2 702 501	1 322 076
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(77 574)	(5 626)
Achat de placements	(2 368 669)	(1 534 512)
Produit du rachat de placements	2 464 818	(2 099 732)
	18 575	(3 639 870)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 721 076	(2 317 794)
Encaisse au début de l'exercice	4 475 403	6 793 197
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	7 196 479 \$	4 475 403 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

GÉNÉRALITÉS

L'objectif principal du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général (le « Syndicat ») est la formation d'une organisation forte et unifiée représentant les travailleuses et travailleurs des gouvernements provinciaux et d'autres employeurs dans tout le Canada. Le Syndicat fournit aide et assistance à ses membres sur le plan social, économique et législatif.

À titre d'organisation syndicale, le Syndicat est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Syndicat a adopté la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits des cotisations syndicales et du Congrès du travail du Canada (CTC) sont comptabilisés au cours du mois où les retenues sur les salaires des membres sont effectuées.

Les produits de placement comprennent les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements détenus ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés, le cas échéant. Les montants sont comptabilisés à titre de produits dans la période où ils sont gagnés.

Les autres produits comprennent les cotisations des membres constitutifs et les revenus provenant de la négociation d'opportunités d'achat groupé pour les membres, qui sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Espèces et quasi-espèces

La méthode comptable du Syndicat consiste à présenter les soldes bancaires et les dépôts à terme d'une durée maximale de trois mois à compter de la date d'acquisition comme espèces et quasi-espèces.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les taux et bases annuels suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %	amortissement dégressif
Mobilier et équipement	10 %	amortissement dégressif
Améliorations locatives	3 et 5 ans	amortissement linéaire

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Étant donné que les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les estimations importantes dans les états financiers portent sur le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant de certaines créances accumulées et charges à payer, les provisions pour congés annuels et indemnités de départ, et l'obligation au titre des prestations constituées.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des recettes et dépenses.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements dans des certificats de placement garanti et les débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des obligations d'État, des fonds communs de placement et des titres de participation cotés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les charges à payer, les provisions pour congés annuels, les obligations au titre des prestations constituées et les indemnités de départ.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état des recettes et dépenses. La perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par ajustement du compte de provision, à condition que le montant de la reprise ne soit pas supérieur au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et dépenses. Le solde des débiteurs est net d'une provision pour créances douteuses de 0 \$ (2022 : 0 \$).

Coûts de transaction

Les coûts de transaction comprennent principalement les frais juridiques, les frais comptables, les commissions des souscripteurs et autres coûts directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'actifs financiers ou de passifs financiers.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction (suite)

Les coûts de transaction liés aux actifs ou aux passifs financiers qui sont évalués au coût après amortissement sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable des actifs ou passifs financiers.

Avantages sociaux futurs

Les NCOSBL exigent une comptabilisation des avantages sociaux futurs. Le Syndicat fournit divers avantages sociaux futurs à ses employées et employés après leur retraite.

Régime à prestations déterminées pour soins de santé et soins dentaires à la retraite (le « régime de prestations »)

Le régime de prestations offre une couverture de soins de santé pendant dix ans aux employées et employés qui prennent leur retraite après dix ans de service, ont atteint l'âge de cinquante ans et ne sont plus employés à temps plein.

Le Syndicat comptabilise ses obligations au titre du régime de prestations au fur et à mesure que les employées et employés accumulent les années de service nécessaires afin d'acquérir des droits à des prestations. Le coût des prestations postretraite autres que les prestations de retraite acquises par les employées et employés est déterminé actuariellement selon la méthode de projection des prestations. Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation est conforme au Manuel de CPA Canada, et les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations de la direction. La dernière évaluation actuarielle date du 31 décembre 2023. La prochaine évaluation est prévue pour le 31 décembre 2026.

Indemnités de départ

Les employées et employés qui quittent le Syndicat ont droit à une indemnité de départ calculée en fonction de leur ancienneté. Le Syndicat a provisionné le montant qui aurait été payable au titre des indemnités de départ si tous les employées et employés avaient été licenciés à la fin de l'exercice.

Régime de retraite multi-employeurs

Le Syndicat participe au Régime transcanadien de retraite (RTR), un régime multi-employeurs qui offre des prestations de retraite à tous ses employées et employés. Le Syndicat verse régulièrement des cotisations déterminées au fiduciaire du régime au nom de chaque employée ou employé. Les coûts liés aux prestations versées dans le cadre du régime de retraite multi-employeurs sont comptabilisés en charges dans la période où les cotisations deviennent exigibles.

Transactions en devises étrangères

Le Syndicat utilise la méthode temporelle pour convertir ses transactions en devises étrangères.

Les actifs et passifs monétaires, le cas échéant, sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres actifs et passifs sont convertis à leur taux historique. Les éléments figurant dans l'état des recettes et dépenses sont convertis aux taux moyens annuels. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans l'état des recettes et dépenses.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2. PLACEMENTS

Les placements comprennent :

	2023	2022
Les placements à court terme		
Certificats de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 5,24 % avec échéances en juillet 2024	2 126 272 \$	1 518 395 \$
Intérêts courus	104 800	16 117
	2 314 199 \$	1 534 512 \$
Les placements à long terme		
Certificats de placement garanti portant intérêt à un taux annuel de 4,25 % et de 6,26 %, avec échéances en juillet et novembre 2025	2 132 230 \$	2 737 524 \$
Obligations d'État portant intérêt à des taux annuels variables allant de 0,25 % à 1,10 % (2022 – 0,25 % à 1,10 %), dont les dates d'échéance sont comprises entre septembre 2025 et mars 2031 (2022 – avril 2024 et mars 2031)	324 691	375 968
Titres de participation cotés en bourse	1 268 818	1 287 431
Fonds commun de placement	470 854	250 056
Titres étrangers	10 315	15 266
Intérêts courus	26 172	32 155
	4 233 080 \$	4 698 400 \$

Une partie des placements est affectée à l'interne aux prestations postretraite, aux indemnités de départ, aux éventualités, au congrès et au Fonds John Fryer (anciennement le Fonds pour la justice sociale).

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Composantes – Cotisations et montant du CTC par personne	1 026 964 \$	964 439 \$
Autres	99 674	102 426
	1 126 638 \$	1 066 865 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	166 433 \$	148 137 \$	18 296 \$	25 335 \$
Mobilier et équipement	323 521	292 303	31 218	33 285
Améliorations locatives	131 879	54 713	77 166	10 019
	621 833 \$	495 153 \$	126 680 \$	68 639 \$

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fournisseurs et charges à payer	803 587 \$	754 299 \$
Sommes à remettre à l'État	28 490	34 547
	832 077 \$	788 846 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime à prestations déterminées pour soins de santé et soins dentaires à la retraite

Le Syndicat offre ce régime qui fournit des prestations d'assurance complémentaire pour les soins de santé et les soins dentaires à certains de ses employées et employés et prolonge cette couverture après la retraite, comme l'indique la Note 1.

Le passif du Syndicat au titre du régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées – début d'exercice	49 400 \$	557 100 \$
Coût actuel des services	24 900	30 700
Coût financier des obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	25 000	15 500
Prestations versées par le Syndicat au cours de l'exercice	(32 100)	(29 500)
Perte actuarielle (gain actuariel)	39 700	(82 400)
Obligation au titre des prestations constituées – fin d'exercice	548 900 \$	491 400 \$

Le régime à prestations déterminées du Syndicat n'est pas provisionné, ce qui se traduit par un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour estimer les obligations au titre des prestations constituées du Syndicat sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	4,6 %	5,0 %
Augmentation des coûts de soins dentaires	7,0 %	8,0 %
Augmentation des coûts des soins de santé complémentaires	7,0 %	7,0 %
Durée de service moyenne restante prévue pour les employées et employés	15 ans	15 ans

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Indemnités de départ à payer

Certains employées et employés ont droit à une indemnité de départ à la fin de leur emploi, conformément à leur convention collective ou à leur contrat de travail individuel conclu avec le Syndicat. Le Syndicat a comptabilisé cette obligation au titre des droits acquis par les employées et employés en vertu de la convention collective. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée pour cette obligation, mais les coûts annuels connexes sont calculés en fonction du taux de rémunération actuel de chaque employée ou employé appliqué à l'indemnité de départ supplémentaire annuelle acquise.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employées et employés permanents du Syndicat sont tous membres du RTR, qui est un régime de retraite contributif multi-employeurs à prestations cibles, basé sur le salaire moyen cumulé pendant la durée des cotisations. Le RTR est considéré comme un régime à cotisations déterminées, étant donné qu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. La contribution du Syndicat au RTR au cours de la période visée s'est élevée à 159 112 \$ (152 864 \$ en 2022) et est comprise dans les frais administratifs (avantages sociaux et charges statutaires) dans l'état des recettes et dépenses.

L'évaluation la plus récente effectuée par le RTR pour les besoins de l'information financière au 1^{er} janvier 2023 a révélé un actif net disponible pour les prestations de 4 007 800 \$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 3 293 100 \$, ce qui donne un excédent de 714 700 \$, calculé selon la méthode de la continuité d'activité.

7. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Tous les montants affectés à des fins internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du comité des finances, qui relève du Conseil exécutif national (CEN) du Syndicat.

8. ENGAGEMENTS

Locaux à bureaux

Le Syndicat loue des locaux pour ses bureaux en vertu d'un bail qui expire en juin 2026. Le total des paiements de loyer annuels minimaux futurs par exercice jusqu'à l'expiration du bail, comprenant une estimation des coûts de fonctionnement, se présente comme suit :

2024	272 104	\$
2025	272 104	
2026	136 052	
	680 260	\$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

8 ENGAGEMENTS (suite)

Équipement de bureau

Le Syndicat loue également divers équipements de bureau dans le cadre de contrats de location-exploitation prévoyant des paiements trimestriels allant de 641 \$ à 6 409 \$, qui expirent entre juillet 2024 et janvier 2026. Les futurs paiements de location minimaux par exercice jusqu'à l'expiration se présentent comme suit :

2024	17 520	\$
2025	2 564	
2026	214	
	20 298	\$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques

Le Syndicat est exposé à divers risques liés à ses instruments financiers, sans être exposé à des concentrations de risques de crédit. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition au risque du Syndicat à la date de l'état de la situation financière.

Risques de crédit

Bien que le Syndicat ne soit pas exposé à des concentrations de risques de crédit, il est soumis à un risque de crédit lié à ses débiteurs. Une part importante des produits du Syndicat et des soldes débiteurs qui en découlent proviennent des cotisations syndicales prélevées auprès des membres. Le Syndicat procède à des évaluations régulières des soldes débiteurs et surveille les provisions pour pertes partielles.

Risque lié aux autres prix

Le risque lié aux autres prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Syndicat est exposé au risque lié aux autres prix par ses placements dans des certificats de placement garanti, des obligations d'État et des titres négociables.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créiteurs et charges à payer, ainsi que ses provisions pour indemnités de départ, pour congés annuels et pour obligations au titre des prestations constituées. Le Syndicat gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement à l'aide de prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Par conséquent, certains actifs sont exposés aux fluctuations des taux de change. Au 31 décembre 2023, 6 467 \$ (7 458 \$ en 2022) d'encaisse et 525 006 \$ (541 130 \$ en 2022) de placements étaient détenus en dollars américains et convertis en dollars canadiens, ce qui a donné lieu à une perte de change de 14 021 \$ pour l'exercice.

Facilité de crédit

Le Syndicat a accès à un crédit non garanti de 113 887 \$ sur plusieurs cartes de crédit, portant intérêt à des taux variables allant de 19,50 % à 19,99 % par an. Le crédit utilisé au 31 décembre 2023, d'un montant de 9 402 \$ (7 104 \$ en 2022), est présenté comme faisant partie des créiteurs et charges à payer.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

PRODUITS PROVENANT DES COTISATIONS ET DU CTC

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Produits provenant des cotisations :		
British Columbia Government and Service Employees' Union	1 798 676 \$	1 543 772 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers, section locale 325	7 104	6 730
Health Sciences Association of Alberta	576 710	567 454
Health Sciences Association of British Columbia	546 241	466 649
Health Sciences Association of Saskatchewan	117 600	8 536
Manitoba Association of Health Care Professionals	117 421	16 968
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	421 717	416 368
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	289 000	273 500
New Brunswick Union of Public and Private Employees	122 720	114 070
Nova Scotia Government and General Employees' Union	417 916	378 414
Ontario Public Service Employees' Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO)	2 841 028	2 622 914
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	57 989	56 529
Saskatchewan Government and General Employees' Union	327 814	307 311
Autres cotisations	86 647	111 019
	7 728 583 \$	6 890 234 \$
Produits provenant du CTC :		
British Columbia Government and Service Employees' Union	502 751 \$	484 370 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers, section locale 325	2 916	2 844
Health Sciences Association of Alberta	93 692	217 300
Health Sciences Association of British Columbia	150 660	142 200
Health Sciences Association of Saskatchewan	40 988	3 314
Manitoba Association of Health Care Professionals	68 080	11 071
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	265 716	255 248
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	262 322	260 823
New Brunswick Union of Public and Private Employees	63 151	61 592
Nova Scotia Government and General Employees' Union	290 531	278 380
Ontario Public Service Employees' Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO)	777 600	758 400
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	44 024	41 387
Saskatchewan Government and General Employees' Union	160 423	152 941
	2 722 854 \$	2 669 870 \$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

DÉPENSES GÉNÉRALES

(Page 1 de 2)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023		2022	
Charges liées au CTC				
Frais d'affiliation – CTC	2 722 854	\$	2 669 870	\$
Autres affiliations				
Frais d'affiliation – ISP/UITA/ITF	260 299	\$	165 008	\$
Relations syndicales internationales	-		15 734	
Congrès triennal du CTC	92 964		189	
Charges liées à l'exécutif du CTC	43		250	
Charges liées à l'ISP	81 069		12 387	
	434 375	\$	193 568	\$
Conférences et congrès				
Congrès triennal – Annexe 3	-	\$	782 190	\$
Conférences et congrès – Annexe 3	160 010		67 843	
	160 010	\$	850 033	\$
Réunions de l'exécutif et des comités				
Exécutif	190 198	\$	185 826	\$
Comités et séminaires	247 895		89 311	
	438 093	\$	275 137	\$
Programmes				
Communications	121 754	\$	259 721	\$
Relations publiques	68 967		7 500	
Bourses d'études	83 933		44 678	
Recherche	32 000		12 000	
Programmes généraux	175 640		121 582	
Formation au leadership	54 542		38 193	
Projets spéciaux	150 000			
	686 8364	\$	483 674	\$
Solidarité/soutien				
Assistance aux composantes	23 975	\$	70 448	\$
Centre canadien de politiques alternatives	30 000		30 000	
Budget fédéral de remplacement	10 000		10 000	
Fonds John Fryer Fund (anciennement le Fonds pour la justice sociale)	90 000		112 500	
Autres campagnes/campagne du CTC	34 124		60 368	
Dons	141 070		127 324	
	329 169	\$	410,640	\$

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL

DÉPENSES GÉNÉRALES

(Page 2 de 2)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Suite de la page 17

	2023	2022
Administration		
Salaires – direction et personnel technique	1 688 921 \$	1 609 853 \$
Salaires – personnel administratif et occasionnel	359 552	379 022
Formation et perfectionnement du personnel	46 818	12 058
Avantages sociaux et charges statutaires (Note 6)	807 765	706 723
Déplacements – direction	88 158	90 541
Déplacements – personnel	29 699	19 626
Frais pour indemnités de départ	67 559	101 666
Frais pour congés annuels	56 847	87 581
Avantages sociaux futurs – soins de santé et dentaires (rajustement actuariel) (Note 6)	57 500	(65 700)
Réinstallation – personnel/direction	-	10 000
Honoraires professionnels	49 735	56 342
	3 252 554 \$	3 007 712 \$
Fonctionnement de bureau		
Loyer, stationnement et entreposage	119 048 \$	118 716 \$
Location et réparation d'équipement	28 552	28 869
Téléphone et télécopieur	19 706	16 902
Frais d'Internet	10 848	10 702
Affranchissement et messagerie	1 182	518
Papeterie et fournitures de bureau	16 299	13 449
Photocopie	32	113
Bibliothèque, abonnements	23 457	17 653
Fonctionnement général	66 805	50 204
Rénovations – réinstallation	1 175	8 164
Frais de gestion des placements	15 707	16 053
Soutien informatique	64 047	71 395
Amortissement des immobilisations	18 413	23 523
Perte sur la vente d'immobilisations	1 120	2 077
	386 391 \$	378 338 \$

**SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS
DU SECTEUR PUBLIC ET DU PERSONNEL GÉNÉRAL**

DÉPENSES DE CONFÉRENCES ET DE CONGRÈS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Charges pour le congrès triennal du SNESPPG (juin 2022)		
Présentations audio et visuelles	-	\$ 261 731
Documentation des déléguées et délégués	-	69 032
Cadeaux	-	9 898
Invitées et invités	-	8 873
Photos	-	3 565
Planification	-	150 863
Activités sociales	-	95 395
Déplacements	-	182 833
	-	782 190
Conférences et congrès		
Conférence sur l'antiracisme	85 531	
Conférence sur l'environnement	-	26 652
Conférence des femmes	74 479	-
Conférence des jeunes	-	41 191
	160 010	67 843
	160 010	\$ 850 033



2024

ÉTATS

FINANCIERS

**Syndicat national des employées et employés du secteur public
et du personnel général**
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des produits et charges	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Annexe 1 - Revenus des cotisations et du CTC	17
Annexe 2 - Dépenses générales	18
Annexe 3 - Dépenses liées aux conférences et conventions	20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général, qui comprennent le situation financière au 31 décembre 2024, les états de l'évolution des actifs nets, des produits et charges et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les états financiers du Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 26 mars 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 17 avril 2025
Ottawa (Ontario)

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général Situation financière

au 31 décembre

2024

2023

Actif

Court terme

Encaisse (note 2)	9 529 627 \$	7 196 479 \$
Placements à court terme (note 4)	4 671 512	2 314 199
Comptes à recevoir (note 3)	1 347 450	1 126 638
Charges payées d'avance et avances	245 534	212 775

15 794 123 10 850 091

Placements (note 4)

2 292 596 4 233 080

Immobilisations corporelles (note 5)

247 260 126 680

18 333 979 \$ 15 209 851 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et frais courus (note 6)	732 907 \$	832 077 \$
Indemnité de départ à payer (note 7)	-	276 781
Provision pour vacances	347 048	302 957

1 079 955 1 411 815

Obligation au titre des prestations constituées (note 7)

567 700 548 900

Provision pour indemnités de départ (note 7)

491 041 484 083

2 138 696 2 444 798

Actifs nets

Non affectés	13 424 411	10 114 761
Investi dans des immobilisations corporelles	247 260	126 680
Affecté d'une restriction interne pour éventualités (note 8)	1 450 000	1 450 000
Affecté d'une restriction interne pour la défense (note 8)	1 000 000	1 000 000
Affecté d'une restriction interne pour le fonds John Fryer (note 8)	73 612	73 612

16 195 283 12 765 053

18 333 979 \$ 15 209 851 \$

Pour le conseil d'administration



Membre



Membre

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Non affectés	Investi dans des immobilisations corporelles	Affecté d'une restriction interne pour les éventualités	Affecté d'une restriction interne pour la défense	Affecté d'une restriction interne pour le fonds John Fryer	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice	10 114 761 \$	126 680 \$	1 450 000 \$	1 000 000 \$	73 612 \$	12 765 053 \$	9 662 404 \$
Excédent des produits sur les charges	3 430 230	-	-	-	-	3 430 230	3 102 649
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	1 513	(1 513)	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(212 048)	212 048	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	89 955	(89 955)	-	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	13 424 411 \$	247 260 \$	1 450 000 \$	1 000 000 \$	73 612 \$	16 195 283 \$	12 765 053 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général État des produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Produits		
Composants		
Revenus des cotisations (annexe 1)	8 514 794 \$	7 728 583 \$
Revenus du Congrès du Travail du Canada (« CTC ») (annexe 1)	<u>2 966 879</u>	<u>2 722 854</u>
	11 481 673	10 451 437
Revenus de placements		
Revenu d'intérêts	582 611	396 465
Revenu de dividendes	10 870	11 053
Gains (pertes) sur vente de placements	116 573	(51 864)
Gains non réalisés sur les placements	<u>135 396</u>	<u>410 518</u>
	845 450	766 172
Autres produits	<u>252 565</u>	<u>295 322</u>
	12 579 688	11 512 931
Charges (annexes 2 & 3)		
Administration	3 549 678	3 252 554
Charges du CTC	2 966 879	2 722 854
Conférences et conventions	24 106	160 010
Réunions du comité exécutif et des comités	445 060	438 093
Opérations administratives	644 544	386 391
Autres affiliations	355 642	434 375
Programmes	986 009	686 836
Solidarité / soutien	<u>177 540</u>	<u>329 169</u>
	9 149 458	8 410 282
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>3 430 230 \$</u>	<u>3 102 649 \$</u>

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 430 230 \$	3 102 649 \$
Ajustement pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	89 955	18 413
Provision pour obligation au titre des prestations constituées	47 000	49 900
Provision pour perte actuarielle	7 900	39 700
Gains non réalisés sur les placements	(135 396)	(410 518)
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	1 513	1 120
	3 441 202	2 801 264
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(220 812)	(59 773)
Charges payées d'avance et avances	(32 759)	2 708
Créditeurs et frais courus	(99 170)	43 234
Indemnité de départ à payer	(276 781)	276 781
Provision pour vacances	44 091	(120 388)
Paiement de l'obligation au titre des prestations constituées	(36 100)	(32 100)
Provision pour indemnités de départ à payer	6 958	(209 225)
	2 826 629	2 702 501
Activités d'investissement		
Achat et revenus courus des placements	(3 270 457)	(2 368 669)
Produits de rachat des placements	2 989 024	2 464 818
Acquisition d'immobilisations corporelles	(212 048)	(77 574)
	(493 481)	18 575
Augmentation de l'encaisse	2 333 148	2 721 076
Encaisse, début de l'exercice	7 196 479	4 475 403
Encaisse, fin de l'exercice	9 529 627 \$	7 196 479 \$

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables

Nature des opérations	<p>Le Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général (le « Syndicat ») a pour objectif principal de former une organisation forte et unifiée représentant les travailleurs des gouvernements provinciaux et d'autres employeurs partout au Canada. Le Syndicat offre de l'aide et de l'assistance à ses membres dans les domaines sociaux, économiques et législatifs.</p> <p>Le Syndicat est une organisation syndicale et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.</p>
Base de présentation	<p>Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada.</p>
Utilisation d'estimations	<p>La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et passifs déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges comptabilisés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations et hypothèses de la direction à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats, le cas échéant, au cours de l'exercice où ils sont connus.</p> <p>Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer la recouvrabilité des comptes à recevoir, la durée de vie utile et les taux d'amortissement des immobilisations corporelles, le montant de certains créditeurs et frais courus, les provisions pour vacances et indemnités de départ, et l'obligation au titre des prestations constituées.</p>
Instruments financiers	<p>Les instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers du Syndicat qui, en général, représentent pour le Syndicat un droit contractuel de recevoir de l'encaisse ou un autre actif financier d'une tierce partie ou l'obligation de payer de l'encaisse ou un autre actif financier à une tierce partie.</p>

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments sans lien de dépendance

Le Syndicat évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers sans lien de dépendance à leur juste valeur. Le Syndicat évalue ultérieurement tous ses instruments financiers sans lien de dépendance au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits et charges.

Les actifs et passifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements en certificat de placement garanti, les comptes à recevoir, les créiteurs et frais courus, ainsi que les provisions pour vacances. Les actifs financiers sans lien de dépendance évalués à la juste valeur comprennent les placements en actions et titres négociés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la dépréciation, le cas échéant, est comptabilisé dans l'état des produits et charges. La perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise, dans la mesure de l'amélioration, directement ou par ajustement du compte de provision. La reprise peut être comptabilisée à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant précédemment comptabilisé en réduction de l'actif et qu'elle n'excède pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des produits et charges.

Coûts de transaction

Le Syndicat comptabilise ses coûts de transaction dans l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont ajustés des coûts de transaction directement attribuables à leur origine, émission ou prise en charge.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Espèces et quasi-espèces La politique du Syndicat est de présenter les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition comme des espèces et des quasi-espèces.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le Syndicat prévoit un amortissement selon les méthodes suivantes, à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimée. Les taux et méthodes d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	Dégressif	33.33 %
Meubles et équipements	Dégressif	10 %

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail.

Avantages sociaux futurs Le Syndicat offre divers avantages sociaux futurs à ses employés après leur départ à la retraite.

Régime de retraite à prestations déterminées, de soins de santé et de soins dentaires (le « régime de prestations »)

Le régime de prestations offre une couverture de dix ans pour les employés qui prennent leur retraite après dix ans de service, qui ont atteint l'âge de cinquante ans et qui ne sont plus employés à temps plein.

Le Syndicat comptabilise ses obligations au titre du régime de prestations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour obtenir des prestations. Le coût des avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite acquis par les employés est déterminé de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation est conforme au Manuel de CPA Canada et les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations de la direction. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2023. La prochaine évaluation prévue aura lieu au 31 décembre 2026.

Indemnité de départ

Les employés qui quittent le Syndicat ont droit à une indemnité de départ calculée en fonction de leur ancienneté. Le Syndicat a comptabilisé le montant qui aurait été payable au titre des

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite) *Indemnité de départ (suite)*

indemnités de départ si tous les employés avaient été licenciés à la fin de l'exercice.

Régime de retraite interentreprises

Le Syndicat participe au Régime transcanadien de retraite (le « RTR »), un régime interentreprises offrant des prestations de retraite à tous ses employés. Le Syndicat verse régulièrement des cotisations déterminées au fiduciaire du régime au nom de chaque employé. Les coûts liés au versement des prestations au titre du régime de retraite interentreprises sont comptabilisés en charges au cours de la période où les cotisations deviennent exigibles.

Constatation des revenus Le Syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le Syndicat n'a pas d'apports.

Les cotisations et les revenus du Congrès du travail du Canada (« CTC ») sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les retenues des membres sont effectuées.

Les revenus de placements comprennent les intérêts et les dividendes perçus sur les placements détenus, ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés, le cas échéant. Ces montants sont comptabilisés en produits au cours de la période où ils sont gagnés.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Opérations en devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Syndicat libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change de fin d'exercice. Les autres actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la date d'acquisition des actifs et des passifs encourus. Les produits et charges sont convertis aux taux annuels moyens. Les gains ou pertes en résultant sont inclus dans l'état des produits et charges.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Encaisse

Les comptes bancaires et de placement du Syndicat sont détenus à la Banque Royale du Canada et à Your Credit Union. Les liquidités comprennent 6 734 \$ US (4 890 \$ US en 2023) libellés en dollars américains.

3. Comptes à recevoir

	2024	2023
Composantes - Cotisations et CTC par membre	986 173 \$	1 026 964 \$
Autres	361 277	99 674
	1 347 450 \$	1 126 638 \$

4. Placements

Les placements consistent en :

	2024	2023
Certificats de placement garantis	3 000 069 \$	2 215 357 \$
Intérêts courus	51 564	130 972
Obligations gouvernementales	862 991	324 691
Titres de participation cotés en bourse	1 246 316	1 268 818
Fonds communs de placement	346 559	470 854
Titres de placement étrangers	9 638	10 315
Obligations	1 446 971	2 126 272
	6 964 108	6 547 279
Moins : Portion à court terme	(4 671 512)	(2 314 199)
	2 292 596 \$	4 233 080 \$

Les certificats de placement garantis rapportent des intérêts à des taux annuels variables de 4,80 % à 4,85 % (4,25 % à 6,26 % en 2023), avec des échéances comprises entre juin 2025 et novembre 2025 (juillet 2024 et novembre 2025 en 2023).

Les obligations gouvernementales rapportent des intérêts à des taux annuels variables de 0,25 % à 1,10 % (0,25 % à 1,10 % en 2023), avec des échéances comprises entre septembre 2025 et mars 2031 (septembre 2025 et mars 2031 en 2023).

Une partie des placements est affectée à l'interne aux avantages postérieurs à la retraite, aux indemnités de départ, aux fonds pour éventualités, aux conventions et au fonds John Fryer (anciennement justice sociale).

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

4. Placements (suite)

Les placements comprennent un montant de 477 953 \$ US (396 950 \$ US en 2023) libellé en dollars américains, qui se compose de titres de participation cotés en bourse.

5. Immobilisations corporelles

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	200 848 \$	162 100 \$	38 748 \$
Meubles et équipements	492 814	311 835	180 979
Améliorations locatives	132 777	105 244	27 533
	826 439 \$	579 179 \$	247 260 \$
	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	166 433 \$	148 137 \$	18 296 \$
Meubles et équipements	323 521	292 303	31 218
Améliorations locatives	131 879	54 713	77 166
	621 833 \$	495 153 \$	126 680 \$

6. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	701 929 \$	803 587 \$
Remises gouvernementales	30 978	28 490
	732 907 \$	832 077 \$

Le Syndicat dispose d'un crédit non garanti de 67 887 \$ sur sa carte de crédit Diners Club, portant intérêt à 2,75 % par mois, et de 52 000 \$ sur plusieurs cartes de crédit de la RBC, portant intérêt à 19,99 % par an. Du total du crédit disponible, 15 951 \$ (9 402 \$ en 2023) ont été utilisés à la fin de l'exercice et sont inclus dans les crédoiteurs et frais courus.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite à prestations déterminées, de soins de santé et de soins dentaires

Le Syndicat offre à certains de ses employés un régime d'avantages sociaux qui leur offre une couverture complémentaire en matière de soins de santé et de soins dentaires, et qui étend cette couverture à la période suivant leur départ à la retraite, comme décrit à la note 1.

L'obligation du Syndicat associée au régime de prestations est la suivante :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	548 900 \$	491 400 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21 600	24 900
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	25 400	25 000
Paiements de prestations effectués par le Syndicat au cours de l'exercice	(36 100)	(32 100)
Perte actuarielle	7 900	39 700
	567 700 \$	548 900 \$

Le régime de retraite à prestations déterminées du Syndicat n'est pas capitalisé, ce qui entraîne un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des obligations au titre des prestations constituées du Syndicat sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	4.4 %	4.6 %
Augmentation du coût des soins dentaires	6.0 %	7.0 %
Augmentation des coûts des soins de santé prolongés	7.0 %	7.0 %

En plus de ce qui précède, les hypothèses de mortalité étaient basées sur la table de mortalité CPM-2014Priv avec l'échelle d'amélioration MI-2017 pour 2023 et 2024.

Indemnités de départ à payer

Certains employés ont droit à une indemnité de départ à la cessation de leur emploi, conformément à leur convention collective ou à leur contrat de travail individuel avec le Syndicat. Le Syndicat a comptabilisé cette indemnité en fonction des droits des employés en vertu de sa convention collective. Aucune évaluation actuarielle n'a été réalisée sur ce passif, mais les coûts annuels connexes sont calculés en fonction du taux de rémunération actuel de chaque employé appliqué à l'indemnité de départ annuelle supplémentaire gagnée.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite interentreprises

Tous les employés permanents du Syndicat participent au RTR, un régime de retraite contributif interentreprises à prestations cibles et à salaire moyen sur la durée de vie des cotisations. Le RTR est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, faute d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. Les cotisations du Syndicat au RTR au cours de la période se sont élevées à 179 041 \$ (159 112 \$ en 2023) et sont incluses dans les postes Administration – avantages sociaux et statutaires de l'état des produits et charges.

La dernière évaluation réalisée par le RTR aux fins des rapports financiers au 1er janvier 2024 a révélé un actif net disponible pour les prestations de 4 526 200 \$ et des obligations de retraite de 3 715 900 \$, ce qui a généré un excédent de 810 300 \$, basé sur la capitalisation en continuité d'exploitation.

8. Affectation de nature interne

Tous les montants affectés de nature interne ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'approbation du comité de finances, qui relève du Conseil exécutif national (« CEN ») du Syndicat.

9. Engagements

Locaux de bureaux

Le Syndicat loue des locaux de bureaux en vertu d'un bail expirant en juin 2025. Le total des paiements annuels minimaux futurs au titre du bail par exercice jusqu'à l'échéance, incluant une estimation des coûts d'exploitation, s'établit comme suit :

2025	136 052 \$
------	------------

10. Instruments financiers

Le Syndicat est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et de la concentration des risques du Syndicat au 31 décembre 2024.

Syndicat national des employées et employés du secteur public et du personnel général

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

10. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie cause une perte financière à l'autre partie en manquant à une obligation. Bien que le Syndicat ne soit pas exposé à des concentrations de risque de crédit, il est soumis à un risque de crédit lié à ses créances. Une part importante de ses revenus et des soldes de créances qui en découlent provient des cotisations syndicales retenues auprès des membres. Le Syndicat procède à une évaluation continue des soldes de créances et surveille les provisions pour pertes partielles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une organisation éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus, sa provision pour vacances, son obligation au titre des prestations constituées et sa provision pour indemnités de départ. Le Syndicat gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins opérationnels grâce à des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de taux change et aux autres risques de prix.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Syndicat est exposé au risque de juste valeur sur ses placements à taux d'intérêt fixes.

Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Syndicat détient des liquidités et des placements en devises étrangères. Par conséquent, certains actifs sont exposés aux fluctuations des taux de change.

**Syndicat national des employées et employés du secteur public et
du personnel général
Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2024

10. Instruments financiers (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Syndicat est exposé à l'autre risque de prix par le biais de ses placements en actions et en titres négociés.

Changements aux risques

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans l'exposition au risque du Syndicat par rapport à l'exercice précédent.

**Syndicat national des employées et employés du secteur public et du
personnel général
Annexe 1 - Revenus des cotisations et de CTC**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Revenus des cotisations		
BC General Employees' Union	2 049 746 \$	1 798 676 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers Local 325	7 102	7 104
Health Sciences Association of Alberta	597 746	576 710
Health Sciences Association of British Columbia	608 771	546 241
Health Sciences Association of Saskatchewan	122 751	117 600
Manitoba Association of Health Care Professionals	146 806	117 421
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	476 507	421 717
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	304 000	289 000
Syndicat du Nouveau-Brunswick	132 637	122 720
Nova Scotia Government and General Employees Union	468 417	417 916
Ontario Public Service Employees Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	3 184 681	2 841 028
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	60 234	57 989
Saskatchewan Government and General Employees' Union	295 032	327 814
Autres cotisations	60 364	86 647
	8 514 794 \$	7 728 583 \$
Revenus du CTC		
BC General Employees' Union	513 830 \$	502 751 \$
Canadian Union of Brewery and General Workers Local 325	2 916	2 916
Health Sciences Association of Alberta	55 419	93 692
Health Sciences Association of British Columbia	155 520	150 660
Health Sciences Association of Saskatchewan	42 066	40 988
Manitoba Association of Health Care Professionals	66 532	68 080
Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba et d'employés généraux au Manitoba	282 733	265 716
Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees	269 536	262 322
Syndicat du Nouveau-Brunswick	63 151	63 151
Nova Scotia Government and General Employees Union	312 741	290 531
Ontario Public Service Employees Union/Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 012 192	777 600
Prince Edward Island Union of Public Sector Employees	45 861	44 024
Saskatchewan Government and General Employees' Union	144 382	160 423
	2 966 879 \$	2 722 854 \$

**Syndicat national des employées et employés du secteur public et du
personnel général
Annexe 2 - Dépenses générales**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Dépenses CTC		
Frais d'affiliation - CTC	2 966 879 \$	2 722 854 \$
Autres affiliations		
Frais d'affiliation - PSI/IUF/ITF	318 402 \$	260 299 \$
Solidarité	8 736	-
Convention du Congrès du travail du Canada	-	92 964
Comité exécutif et dépenses du CTC	310	43
Dépenses PSI	28 194	81 069
	355 642 \$	434 375 \$
Conférences et conventions		
Conférences et conventions - annexe 3	24 106 \$	160 010 \$
Réunions du comité exécutif et des comités		
Comité exécutif	189 614 \$	190 198 \$
Comités, séminaires et activités professionnelles	255 446	247 895
	445 060 \$	438 093 \$
Programmes		
Communications	111 170 \$	121 754 \$
Relations publiques	19 503	68 967
Élections	10 000	-
Bourses	84 260	83 933
Recherche	12 000	32 000
Programmes généraux	174 485	175 640
Formation en leadership	74 591	54 542
Projets spéciaux	500 000	150 000
	986 009 \$	686 836 \$
Solidarité / soutien		
Assistance aux composants	2 290 \$	23 975 \$
Centre canadien de politiques alternatives	30 000	30 000
Budget fédéral alternatif	10 000	10 000
Fonds John Fryer (anciennement Justice Solidaire)	25 000	90 000
Autres campagnes/Campagne CTC	38 000	34 124
Dons	72 250	141 070
	177 540 \$	329 169 \$

**Syndicat national des employées et employés du secteur public et du
personnel général
Annexe 2 - Dépenses générales (suite)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Administration		
Salaires des officiers et techniciens	1 860 413 \$	1 688 921 \$
Salaires administration et personnel occasionnel	420 879	359 552
Développement de la formation du personnel	41 384	46 818
Avantages sociaux et statutaires (note 7)	895 816	807 765
Déplacements officiers	93 077	88 158
Déplacement du personnel	36 090	29 699
Indemnité de départ	66 597	67 559
Vacances	44 710	56 847
Avantages sociaux futurs - santé et dentaire (ajustement actuariel) (note 7)	18 800	57 500
Déménagement - personnel/officiers	10 000	-
Honoraires professionnels	61 912	49 735
	3 549 678 \$	3 252 554 \$
Frais de bureau		
Location, stationnement et entreposage	278 675 \$	119 048 \$
Location et réparation équipement	11 335	28 552
Telephone et fax	22 936	19 706
Internet/frais en ligne	10 848	10 848
Poste et messagerie	806	1 182
Papeterie et fournitures de bureau	20 097	16 299
Photocopies	872	32
Bibliothèque, adhésions et abonnements	22 498	23 457
Opérations générales	85 663	66 805
Rénovations - déménagement	1 950	1 175
Frais de gestion des placements	17 872	15 707
Assistance informatique	79 524	64 047
Amortissement des immobilisations corporelles	89 955	18 413
Perte sur disposition des immobilisations corporelles	1 513	1 120
	644 544 \$	386 391 \$

**Syndicat national des employées et employés du secteur public et du
personnel général**

Annexe 3 - Dépenses liées aux conférences et conventions

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Conférences et conventions		
Conférence contre le racisme	- \$	85 531 \$
Conférence des femmes	-	74 479
Conférence sur la privatisation	24 106	-
	24 106 \$	160 010 \$

A large, stylized graphic of the word 'BUDGET' in a bold, sans-serif font. The letters are composed of various shades of blue and teal, with rounded corners and overlapping shapes. The 'B' is a dark blue block. The 'U' is a teal shape. The 'D' is a teal shape. The 'G' is a teal shape. The 'E' is a teal shape. The 'T' is a dark blue shape. The background is a dark blue gradient.

2025

BUDGET

**SNESPPG
BUDGET HISTORIQUE**

	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget
	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025
RECETTES							
Cotisations							
BCGEU	1,600,000	1,543,772	1,750,000	1,798,676	1,800,000	2,049,747	2,118,000
CUBGW LOCAL 325	5,600	6,730	6,500	7,104	6,300	7,102	6,300
HSAA	539,550	567,454	581,250	576,710	560,000	597,746	592,958
HSABC	420,000	466,649	519,000	546,241	564,000	608,771	636,163
HSAS	0	8,536	0	117,600	124,000	122,751	126,715
MAHCP	0	16,968	90,000	117,421	117,000	146,806	132,456
MGEU	364,204	416,368	400,000	421,717	400,000	476,507	478,550
NAPE	254,000	273,500	280,000	289,000	292,000	304,000	308,000
SNB	95,021	114,070	95,496	122,720	116,000	132,637	117,527
NSGEU	368,965	378,414	394,560	417,916	434,800	468,417	497,427
OPSEU/SEFPO	2,540,000	2,622,914	2,668,000	2,841,028	3,013,100	3,184,681	3,263,980
PEI UPSE	50,870	56,529	54,000	57,989	55,000	60,234	58,000
SGEU	300,000	307,311	290,000	327,814	290,000	295,032	336,600
AJUSTEMENT DES RECETTES ANTICIPÉES	80,000	111,019	30,000	86,647	30,000	60,362	50,000
Sous-total	6,618,210	6,890,234	7,158,806	7,728,583	7,802,200	8,514,794	8,722,676
Autres							
INTÉRÊTS PERÇUS	40,000	76,248	70,000	365,087	390,000	426,763	415,000
INTÉRÊTS PERÇUS – TITRES	5,000	5,729	30,000	10,245	30,000	76,950	75,000
REVENUS DE DIVIDENDES – TITRES	12,000	16,951	20,000	11,053	20,000	10,870	20,000
AUTRES REVENUS – TITRES	12,000	10,429	12,000	21,133	20,000	33,002	30,000
GAINS (PERTES) SUR TITRES	77,000	(256,413)	0	358,654	0	297,866	50,000
PRODUITS DIVERS	335,000	298,574	317,000	294,202	251,000	252,565	251,000
Sous-total	481,000	151,518	449,000	1,060,374	711,000	1,098,015	841,000
TOTAL DES RECETTES	7,099,210	7,041,752	7,607,806	8,788,957	8,513,200	9,612,809	9,563,676
DÉPENSES							
Affiliations							
ISP/UITA/ITF	165,000	165,008	165,000	260,299	265,000	318,403	350,000
DÉPENSES DE SOLIDARITÉ	0	15,734	200,000	0	300,000	8,736	200,000
CHARGES LIÉES À L'EXÉCUTIF DU CTC	10,000	250	15,000	43	15,000	310	10,000
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CTC	0	189	100,000	92,964	0	0	0
COUR SUPRÊME/CTC CONTESTATION JUDICIAIRE	25,000	0	0	0	0	0	0
DÉPENSES DE L'ISP	15,000	12,387	40,000	25,330	40,000	28,194	0
CONGRÈS DE L'ISP	0	0	60,000	55,739	0	0	0
Sous-total	215,000	193,568	580,000	434,375	620,000	355,642	560,000

**SNESPPG
BUDGET HISTORIQUE**

	Budget 2022	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
Conférences et congrès							
CONGRÈS DU SNESPPG	750,000	782,190	0	0	0	0	900,000
CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT	85,000	26,652	0	0	0	0	0
CONFÉRENCE SUR LES FEMMES	85,000	0	55,000	74,479	0	0	0
CONFÉRENCE SUR LA JEUNESSE	85,000	41,191	0	0	0	0	0
CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME	0	0	55,000	85,531	0	0	0
CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE					55,000	0	0
CONFÉRENCE SUR LA PRIVATISATION	0	0	55,000	0	55,000	24,106	0
Sous-total	1,005,000	850,033	165,000	160,010	110,000	24,106	900,000
Réunions de la direction et des comités							
DIRECTION	160,000	185,826	225,000	190,198	225,000	189,613	225,000
COMITÉS, SÉMINAIRES, OCC.	75,000	89,311	200,000	247,895	200,000	255,446	200,000
Sous-total	235,000	275,137	425,000	438,093	425,000	445,060	425,000
Programmes							
COMMUNICATIONS	600,000	259,721	450,000	121,754	450,000	49,867	450,000
RELATIONS PUBLIQUES	40,000	7,500	240,000	68,967	240,000	19,503	100,000
CAMPAGNES	0	0	0	0	0	0	600,000
SONDAGES	25,000	0	80,000	0	80,000	10,000	0
BOURSES D'ÉTUDES	77,400	44,678	90,000	83,933	90,000	84,260	90,000
RECHERCHE	75,000	12,000	75,000	32,000	125,000	12,000	75,000
FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP	50,000	38,193	50,000	54,542	60,000	74,591	80,000
PROGRAMMES GÉNÉRAUX	300,000	121,582	320,000	175,640	320,000	174,485	300,000
PROJET SPÉCIAL	0	0	500,000	150,000	500,000	300,000	500,000
Sous-total	1,167,400	483,674	1,805,000	686,836	1,865,000	724,707	2,195,000
Solidarité/Soutien							
ASSISTANCE ET COMPOSANTES	100,000	70,448	100,000	23,975	100,000	2,290	100,000
CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
BUDGET FÉDÉRAL ALTERNATIF	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
INSTITUT BROADBENT	0	0	0	0	0	0	22,000
FONDS JOHN FRYER	75,000	112,500	150,000	90,000	150,000	25,000	150,000
AUTRES CAMPAGNES	47,000	60,368	40,000	34,124	55,000	38,000	100,000
FONDS CANADIEN POUR LES CATASTROPHES NATURELLES	0	0	0	0	125,000	0	125,000
DONS	145,000	127,324	100,000	141,070	110,000	72,250	150,000
Sous-total	407,000	410,640	430,000	329,169	580,000	177,540	687,000

**SNESPPG
BUDGET HISTORIQUE**

	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget
	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025
Administration							
SALAIRE DU PRÉSIDENT	0	0	0	0	215,125	218,246	223,294
SALAIRE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	0	0	0	0	209,625	212,280	217,206
SALAIRE – PERSONNEL TECHNIQUE	1,610,545	1,609,853	1,723,284	1,688,921	1,717,280	1,429,887	1,750,000
SALAIRE – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OCCASIONNEL	412,500	379,022	440,000	359,552	462,000	420,879	394,000
FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL	40,000	12,058	45,000	46,818	75,000	41,384	75,000
AVANTAGES SOCIAUX ET PRÉVUS PAR LA LOI	780,700	706,723	743,000	807,765	779,600	740,083	810,000
DÉPLACEMENTS DU PRÉSIDENT	115,000	90,541	120,000	88,158	65,000	62,359	65,000
DÉPLACEMENTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	0	0	0	0	65,000	30,719	65,000
DÉPENSES CONTRACTUELLES DE LA DIRECTION (PRÉSIDENT)	0	0	0	0	82,500	85,462	82,500
DÉPENSES CONTRACTUELLES DE LA DIRECTION (S-T)	0	0	0	0	82,500	70,272	82,500
DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL	25,900	19,626	30,000	29,699	50,000	36,090	50,000
DÉPLACEMENTS DIVERS	2,600	0	3,000	0	3,000	0	3,000
FRAIS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART	100,000	101,666	72,000	67,559	72,300	66,597	72,000
FRAIS POUR CONGÉS PAYÉS	52,000	87,581	20,000	56,847	60,000	44,710	86,400
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS – SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES	20,000	(65,700)	0	57,500	0	18,800	0
RÉINSTALLATION – PERSONNEL/DIRECTION	10,000	10,000	0	0	0	10,000	0
HONORAIRES PROFESSIONNELS	57,000	56,342	63,000	49,735	60,000	37,052	48,000
Sous-total	3,226,245	3,007,712	3,259,284	3,252,554	3,998,930	3,524,818	4,023,901
Fonctionnement des bureaux							
LOYER, STATIONNEMENT ET ENTREPOSAGE	280,000	118,716	210,000	119,048	280,000	278,674	280,000
LOCATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS	30,000	28,869	30,000	28,552	18,100	11,335	3,075
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	15,000	16,902	22,000	19,706	18,500	22,936	22,000
FRAIS D'INTERNET	11,000	10,702	11,000	10,848	11,000	10,848	11,000
AFFRANCHISSEMENT ET MESSAGERIE	11,500	518	11,500	1,182	11,000	806	3,000
PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	25,000	13,449	25,000	16,299	25,000	20,097	25,000
PHOTOCOPIE	10,000	113	10,000	32	10,000	872	3,000
BIBLIOTHÈQUE, ABONNEMENT, ADHÉSION	11,000	17,653	15,000	23,457	40,000	22,498	25,000
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	35,000	50,204	60,000	66,805	65,500	77,526	73,500
FRAIS DE SERVICE – TITRES	40,000	16,053	25,000	15,707	18,000	17,872	20,000
RÉNOVATIONS – RÉINSTALLATION	10,000	8,164	10,000	1,175	0	0	100,000
SOUTIEN INFORMATIQUE	70,000	71,395	65,000	64,047	65,000	71,880	82,000
DÉPRÉCIATION ET AMORTISSEMENT	25,000	23,522	32,200	18,413	40,000	89,955	50,000
PERTE SUR LA VENTE D'IMMOBILISATIONS	1,000	2,078	5,000	0	7,500	1,513	0
Sous-total	574,500	378,338	531,700	385,271	609,600	626,813	697,575
Frais accessoires	0	0	0	0	304,670	303,895	70,000
TOTAL DES DÉPENSES	6,830,145	5,599,102	7,195,984	5,686,308	8,513,200	6,182,580	9,558,475
TOTAL DES RECETTES	7,099,210	7,041,752	7,607,806	8,788,957	8,513,200	9,612,809	9,563,676
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	269,065	1,442,650	411,822	3,102,649	(0)	3,430,229	5,201

CE CONGRÈS EST LE FRUIT
DU SAVOIR-FAIRE
ET DES
PRODUITS

CANADIENS



CONGRÈS
SNESPPG
2025